

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN

Cahier n° **8**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

>> **MODALITÉS DE SUIVI
DE L'APPLICATION
DU SCOT**





SOMMAIRE

Introduction..... 3

Les modalités de suivi..... 4

Les indicateurs 4

AMBITION4

ATTRACTIVITE ET POSITIONNEMENT4

EQUILIBRE ET SPATIALISATION5

ECOLOGIE ET CADRE DE VIE6

Les valeurs initiales des indicateurs 8

> CRÉDITS PHOTOS : JARNY - Cités de Droitaumont photo : Sandrine Didier



Suite aux modifications introduites par loi portant Engagement National pour l'Environnement dans le code de l'urbanisme, ce dernier précise désormais à l'article L122-13 que « six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, l'établissement public prévu aux articles L. 122-4 et L. 122-4-1 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, **notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales** et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »

Par ailleurs, l'article R122-2 vient préciser : « le rapport de présentation définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue par l'article L. 122-14. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées. »

Ainsi, alors que la loi SRU laissait la possibilité aux SCoT de définir les indicateurs de suivi du schéma après son approbation, les nouvelles mesures « post-Grenelle » obligent désormais les EP SCoT à définir ces indicateurs et modalités de suivi dans le rapport de présentation du schéma. Cette modification marque une avancée notable dans les démarches de construction des SCoT, qui pour certains n'élaboraient leurs indicateurs de suivi que plusieurs années après approbation.

Afin de mener à bien cette « analyse des résultats de l'application du schéma », le SCoT Nord 54 a choisi de retenir **une vingtaine d'indicateurs prioritaires** (24 exactement), organisés et présentés selon les 4 piliers du projet de SCoT, à savoir :

- l'ambition du SCoT,
- les choix d'attractivité et de positionnement du territoire,
- les choix d'équilibre et de spatialisation du territoire,
- les choix écologiques et de cadre de vie.

Un même indicateur pourra répondre à plusieurs objectifs, de même que plusieurs indicateurs pourront être nécessaires pour répondre à un seul objectif.

Les échelles sur lesquelles porteront les indicateurs pourront être différentes selon la question à laquelle ils cherchent à répondre : SCoT, EPCI, armature, commune, etc.

Leur rythme d'actualisation sera différent selon la disponibilité des données.

La valeur 0 (ou To) de ces indicateurs (lorsqu'il s'agit d'indicateurs quantitatifs) a soit été identifiée dans le diagnostic et l'Etat Initial du SCoT, soit est apparue mobilisable à partir des banques de données des différents acteurs (AGAPE, DREAL, SAGE, Agence de l'Eau,...).

Ces indicateurs ont pour objectifs d'évaluer, à partir d'un état zéro, les éventuelles dérives et d'ajuster les moyens de sa mise en œuvre.

Enfin, si la majeure partie de ces indicateurs sont quantitatifs, le SCoT Nord 54 a souhaité retenir quelques indicateurs qualitatifs, compte tenu des objectifs poursuivis par le SCoT en matière de qualité de vie et de qualité paysagère notamment.

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord 54 est membre de l'agence d'urbanisme AGAPE. Dans ce cadre, il lui confiera la mission de suivi et d'interprétation de ces indicateurs.

Le tableau suivant présente la vingtaine d'indicateurs retenus par le Syndicat Mixte selon :

- le pilier auquel il se rapporte,
- l'objectif du projet
- le nom de l'indicateur retenu,
- la source de donnée,
- le rythme d'actualisation et de suivi.



LES MODALITÉS DE SUIVI

Le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan est destinataire, en tant que personne publique associée (PPA), des dossiers des programmes locaux de l'habitat (PLH), des plans de déplacements urbains (PDU), des plans locaux de l'urbanisme (PLU) et des cartes communales. Il doit en tant que PPA émettre un avis sur la compatibilité de ces documents avec le schéma de cohérence territoriale.

Ces avis seront rendus en s'appuyant sur des **grilles d'analyse**, qui permettront de préciser en aval le degré de compatibilité des documents d'urbanisme pour les différentes thématiques abordées par le SCoT.

Mais le syndicat mixte accompagnera également en amont les collectivités ayant initié un PLH, un PDU ou un PLU, en mobilisant divers outils, avec l'aide de l'agence d'urbanisme AGAPE :

- **Dossier de cadrage et d'information** : le code de l'urbanisme prévoit notamment que les plans locaux d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec le SCoT dans un délai de trois ans à l'issue de son approbation. Le syndicat mixte du SCoT Nord 54 transmettra aux sept intercommunalités composant le SCoT un dossier de cadrage et d'information, contenant notamment les données issues des trois outils ci-dessous, à savoir MOS, TVB locale et EDVM.
- **Mode d'occupation des sols (MOS)** : outil qui permet de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il permettra également de rechercher et d'identifier les dents creuses dans les zones urbaines.
- **Trame Verte et Bleue (TVB) locale** : outil d'identification et d'observation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité. Il permettra de cibler des secteurs d'actions, et d'évaluer les mesures de protection et de renforcement prévues et préconisées par le SCoT Nord 54.
- **Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM)** : Les résultats de l'enquête EDVM (réalisée en 2014, conclusions livrées en 2015) permettront d'alimenter le volet mobilité des documents d'urbanisme des collectivités.

Par ailleurs, un groupe de travail « mise en œuvre du SCoT » sera activé. Ouvert aux partenaires compétents (intercommunalités, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...), il aura en charge l'évaluation annuelle du SCoT, et sa convergence avec les politiques publiques conduites par les collectivités compétentes.

Enfin, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) évoque la réalisation d'études complémentaires facilitant la mise en œuvre du SCoT. C'est le cas notamment d'une étude sur les friches, qui permettrait de mieux cerner le potentiel exact des friches à vocation économique identifiées dans le schéma d'accueil des activités économiques. Elle pourra être menée par le syndicat mixte du SCoT.



THEME	OBJECTIF	INDICATEUR		SOURCE	RYTHME D'ACTUALISATION
AMBITION	Accueillir 18 000 nouveaux habitants à l'horizon 2035, soit un TCAM de +0,56 %, répartis de la manière suivante : +0,45 % / an entre 2015 et 2021 +0,61 % / an entre 2021 et 2035	Indicateur 1	Evolution du nombre d'habitants total	INSEE – RGP	Annuel
			Taux de croissance annuel moyen de la population		
	Accueillir 5 000 nouveaux emplois à l'horizon 2035, dont maintien de l'emploi à l'horizon 2021	Indicateur 2	Evolution du nombre d'emplois total	INSEE – RGP, ACOSS	Annuel
			Taux de croissance annuel moyen du nombre d'emplois		
	Réduire la consommation d'espaces de 50% par rapport à la décennie 2004-2014 et limiter les extensions urbaines	Indicateur 3	Evolution de la consommation foncière	AGAPE – MOS DGFIP - MAJIC	Tous les 3 ans environ Annuel
ATTRACTIVITE ET POSITIONNEMENT	Hierarchiser et conforter l'armature économique 2/3 des emplois en tissu urbain 1/3 des emplois en ZAE	Indicateur 4	Répartition des emplois entre tissu urbain et zones d'activité	INSEE – RGP, ACOSS AGAPE – Obs. des ZA	Annuel Tous les 2 ans
		Indicateur 5	Rendement foncier dans les zones d'activité (nombre d'emplois à l'ha)	AGAPE – Obs des ZA	Tous les 2 ans
	Faire émerger des filières d'excellence	Indicateur 6	Evolution du nombre d'emploi par secteur d'activité	INSEE – ESTEL (Estimations d'emploi localisé)	Annuel
	Compléter le maillage routier	Indicateur 7	Suivi de l'état d'avancement des grands projets retenus	AGAPE	Tous les 3 ans





THEME	OBJECTIF	INDICATEUR		SOURCE	RYTHME D'ACTUALISATION
EQUILIBRE ET SPATIALISATION	Produire 19 385 logements à l'horizon 2035	Indicateur 8	Nombre de logements commencés	DREAL - SITADEL	Annuel
	Répartir la production de logements selon les objectifs fixés par le SCoT	Indicateur 9	Ecart aux objectifs de production de logements par EPCI et par niveau d'armature	DREAL - SITADEL	Annuel
	Diversifier l'offre immobilière pour favoriser les parcours résidentiels	Indicateur 10	Type de logements commencés (individuel, collectif, mixte)	DREAL - SITADEL	Annuel
	Réhabiliter et valoriser le parc public et privé	Indicateur 11	Evolution du nombre de logements vacants et du taux de vacance	DREAL - FILOCOM	Annuel
	Réduire la place de la voiture dans les déplacements	Indicateur 12	Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail	INSEE - RGP	Annuel
	Réduire les saturations routières en favorisant les modes alternatifs	Indicateur 13	Suivi des trafics routiers et de la fréquentation des TC	CD54- Trafic RD DIR Est - Trafic RN Région Lorraine - Fréquentation TER	Selon la périodicité des comptages Annuel Annuel
	Encourager l'urbanisation dans les secteurs desservis par les TC	Indicateur 14	Analyse tampons gares : part des nouveaux logements construits dans un rayon de 500m autour des gares et 500m autour des arrêts TC	DREAL – SITADEL	Tous les 3 ans
	Encourager les modes doux	Indicateur 15	Recensement des km de sentiers inscrits au PDIPR	CD54	Annuel



THEME	OBJECTIF	INDICATEUR		SOURCE	RYTHME D'ACTUALISATION
ECOLOGIE ET CADRE DE VIE	Limite intangible : 175 ha consommés en ZAE en 20 ans	Indicateur 16	Evolution de la consommation foncière en ZAE	AGAPE – Obs des ZA	Tous les 2 ans
			Bilan de l'utilisation des friches	AGAPE – MOS	Tous les 3 ans environ Au bout de 6 ans
	Optimiser le tissu existant (dents creuses, friches, logements à réhabiliter)	Indicateur 17	Part de la consommation foncière réalisée en remplissage du tissu existant	AGAPE - MOS	Tous les 3 ans
	Préconiser des formes urbaines innovantes, compactes et diversifiées Fixer une densité moyenne minimale selon le niveau d'armature	Indicateur 18	Analyse des nouveaux logements et de la densité des nouvelles opérations d'aménagement	DGFIP - MAJIC	Tous les 3 ans
	Préserver le patrimoine écologique	Indicateur 19	Pourcentage de territoire recouvert par un réservoir de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF...)	CD54, DREAL	Tous les 6 ans
	Développer les énergies renouvelables	Indicateur 20	Evolution de la part de la production d'EnR	Bilan carbone	Tous les 6 ans
	Préserver et valoriser les paysages et patrimoines emblématiques identitaires	Indicateur 21	Analyse qualitative de l'espace perçu : reportage photographique des entrées du territoire, entrées d'agglomérations, ouverture des principaux points de vue	AGAPE	Tous les 3 ans
	Transitions entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles	Indicateur 22	Analyse qualitative de l'espace perçu : reportage photographique des espaces de transition principaux	AGAPE	Tous les 3 ans
	Réduire les nuisances et les émissions de GES	Indicateur 23	Evolution des émissions de GES	Bilan carbone	Tous les 6 ans
	Prévenir la population des risques	Indicateur 24	Surface de zone en PPR, inscrite en zones U et AU des PLU et nombre d'habitants exposés	EPCI, Communes, DREAL (PPR), BRGM	Tous les 3 ans



LES VALEURS INITIALES DES INDICATEURS

Les effets du SCoT ne pourront être observés qu'une fois les données 2015 connues. Les valeurs ici présentées sont les dernières disponibles.

INDICATEUR 1 : EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS TOTAL

Année	Population réelle
2012	151 879

Sources : INSEE RP

INDICATEUR 2 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS TOTAL

Année	Nombre d'emplois réel
2012	37 351

Sources : INSEE RP

INDICATEUR 3 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Année	Surfaces artificialisées
2012	7 655 ha

Sources : MOS AGAPE : 2012

INDICATEUR 4 : RÉPARTITION DES EMPLOIS ENTRE TISSU URBAIN ET ZONES D'ACTIVITÉ

Année	Nombre d'emplois total	Nombre d'emplois en zones d'activité	Part de l'emploi en zones d'activité
2012	37 351	11 498	30,8%

Sources : AGAPE : Observatoire des zones d'activités 2012, INSEE - RP2011

Commentaire : Le nombre d'emplois au sein des zones d'activités est issu de l'observation des zones d'activité de l'AGAPE. Dans cette observation, le nombre d'emplois est estimé à partir des tranches d'emploi fourni par le fichier SIRENE de l'INSEE.

Le nombre d'emplois total des communes du SCoT est celui de l'emploi au lieu de travail du recensement de l'INSEE. Il s'agit du chiffre fourni par l'exploitation principale. Le chiffre donné ici est celui du recensement 2011 alors que l'observatoire des zones d'activité est de 2012.



INDICATEUR 5 : RENDEMENT FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ (nombre d'emplois à l'ha)

Année	Superficie de zones d'activité (ha)	Nombre d'emplois en zones d'activité	Nombre d'emplois à l'ha en zones d'activité	Moyenne du nombre d'emplois (moyenne des zones d'activité)
2012	2 162	11 498	5,32	7,76

Sources : AGAPE : Observatoire des zones d'activités 2012

Commentaire : Pour un meilleur suivi du rendement foncier, celui-ci sera calculé par la suite en tenant compte uniquement des hectares occupés en zones d'activité. Le tableau précédent se base sur les superficies totales.

INDICATEUR 6 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Année	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transport, service	Administration, enseignement, santé et action sociale
2011	726	7 712	2 688	12 995	13 472

Sources : INSEE RP – Exploitation complémentaire

Commentaire : Une étude spécifique de l'emploi dans les filières d'excellence sera menée par la suite.

INDICATEUR 7 : SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS RETENUS

Pas de données initiales à faire figurer.

INDICATEUR 8 : NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS

Année	Nombre de logements commencés réels
2012	373

Sources : MEDDE - Données Sit@del

Commentaire : Plusieurs tableaux de données sont disponibles via Sit@del. Le parti a été pris d'utiliser des données en date réelle. Ce choix conduit à avoir des données qui sont moins conjoncturelles (délai d'environ 2 ans) mais permet d'avoir des chiffres plus fiables.



INDICATEUR 9 : ECART AUX OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR EPCI ET PAR NIVEAU D'ARMATURE

Les écarts aux objectifs seront calculés par rapport aux besoins identifiés dans la Partie 2 – Chapitre 2.1. du DOO, à savoir :

	Besoins 2015-2021	Besoins 2021-2035	Besoins 2015-2035
Cœur d'agglomération	1 420	4 990	6 410
Pôles d'équilibre	1 720	5 295	7 015
Pôles de proximité	1 075	2 320	3 395
Villages	955	1 610	2 565

Sources : DOO

	Besoins 2015-2021	Besoins 2021-2035	Besoins 2015-2035
CCAL	1 945	5 740	7 685
T2L	580	1 320	1 900
CCPA	285	580	865
EPCI BL	375	1 040	1 415
CCPO	940	2 570	3 510
CCPB	445	1 105	1 550
CCJ	600	1 860	2 460

Sources : DOO

INDICATEUR 10 : TYPE DE LOGEMENTS COMMENCÉS (INDIVIDUEL, COLLECTIF, MIXTE)

Année	Logements individuels	Logements collectifs	Résidences
2012	296	74	3

Sources : MEDDE - Données Sit@del

INDICATEUR 11 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ET DU TAUX DE VACANCE

Année	Nombre total de logements	Nombre de logements vacants	Taux de vacance
2013	75 679	8 787	11,6%

Sources : DREAL Filocom : 2013

Commentaire : La source de données mobilisée (base filocom) n'est disponible que tous les deux ans.

INDICATEUR 12 : EVOLUTION DES PARTS MODALES DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

	2011	
	Nombre	Part du mode
Deux roues	726,452	1,19
Marche à pied	3151,43	5,17
Pas de transport	2 030,27	3,33
Transport en commun	3 048,53	5
Voiture, camion, fourgonnette	51 991,7	85,3

Sources : INSEE - Recensement 2011 - Fichier détaillé des mobilités professionnelles

INDICATEUR 13 : SUIVI DES TRAFICS ROUTIERS ET DE LA FRÉQUENTATION DES TC

	Route	Commune	2013	2014
Territoire de Longwy	RD 618	Tellancourt		8287
	RD 618	Longlaville		14415
	RD 918	Mont Saint Martin		2485
	RN 52	Mexy	20661	
	RN 52	Viaduc de Longwy	20096	
	RN 52	Mont Saint Martin	29555	
Territoire de Briey	RD 603	Jeandelize		4212
	RD 613	Hatrize		6194
	RD 156	Landres		5907
	RD 906	Lubey		1384
	RD 906	Beuvillers		11307
	RD 613	Labry		10370

Sources : DIR Est, CG54, points de comptages permanents

INDICATEUR 14 : ANALYSE TAMPONS GARES (part des nouveaux logements construits dans un rayon de 500m autour des gares et 500m autour des arrêts TCU)

Année	Nombre de logements à proximité d'un arrêt
2014	31 531

Sources : IGN – BDTopo, TGL - localisation des arrêts de bus, DGFIP - Majic et Cadastre PCI Vecteur

INDICATEUR 15 : RECENSEMENT DES KM DE SENTIERS INSCRITS AU PDIPR

	2015
CC de l'Agglomération de Longwy	112
CC du Jarnisy	58
CC du Pays Audunois	1
CC du Pays de Briey	47
CC du Pays de l'Orne	23
EPCI du Bassin de Landres	16
Terre Lorraine du Longuyonnais	98
SCoT Nord	355

Sources : CG54, 2015

INDICATEUR 16 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE EN ZONES D'ACTIVITÉ

La superficie actuelle des zones d'activité figure dans les tableaux de la Partie 1 - Chapitre 2.2 du DOO, consacré au Schéma d'Accueil des Activités Economiques.

Commentaire : Un suivi des friches sera effectué par la suite.



INDICATEUR 17 : PART DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE RÉALISÉE EN REMPLISSAGE DU TISSU EXISTANT

Pas de données initiales à faire figurer.

INDICATEUR 18 : ANALYSE DES NOUVEAUX LOGEMENTS ET DE LA DENSITÉ DES NOUVELLES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Pas de données initiales à faire figurer.

INDICATEUR 19 : POURCENTAGE DE TERRITOIRE RECOUVERT PAR UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ (NATURA 2000, ZNIEFF...)

Année	Surface recouverte (ha)	Part du SCoT
2015	14168	13,8%

Sources : SAGE 2013 : Zones humides prioritaires, Natura2000 et Znieff Type 1, CEN, CENL

INDICATEUR 20 : EVOLUTION DE LA PART DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

	2013
Pays de Longwy	133 GWh
Pays de Briey	25 GWh

Sources : Auxilia, Bilan Carbone SCoT Nord 54, 2013

Commentaires : Productions estimées à partir de la puissance nominale des parcs.

INDICATEUR 21 : ANALYSE QUALITATIVE DE L'ESPACE PERÇU (paysages et patrimoines emblématiques identitaires)



Lavoir à Cutry (2015)



Mairie-lavoir à Epiez-sur-Chiers (2011)



Ossuaire à Tucquegnieux



Site écoquartier l'Hermitage à Joeuf (2015)



SLAG à Auboué (2015)



STUL à Herserange (2015)



Couronne verte à Serrouville (2015)



Couronne verte à Joeuf (2015)





Mercy-le-Bas (2012)



La Moulaine à Haucourt-Moulaine (2015)



L'Orne à Valleroy (2015)



Plan d'eau du Woigot à Briey (2015)

Commentaires : Le reportage photographique n'est pas exhaustif et sera complété par la suite.

INDICATEUR 22 : ANALYSE QUALITATIVE DE L'ESPACE PERÇU (transitions entre espaces urbanisés, naturels et agricoles)



Entrée en France depuis l'A28 à Aubange (2015)



Entrée en France depuis la N5 à Rodange (2015)



RN 52 à Tiercelet (2015)



Traversée de Trieux (2015)



Entrée de la zone commerciale du Val de l'Orne
à Conflans-en-Jarnisy (2005)



Entrée de Longwy depuis Lexy (2015)

Commentaires : Le reportage photographique n'est pas exhaustif et sera complété par la suite.

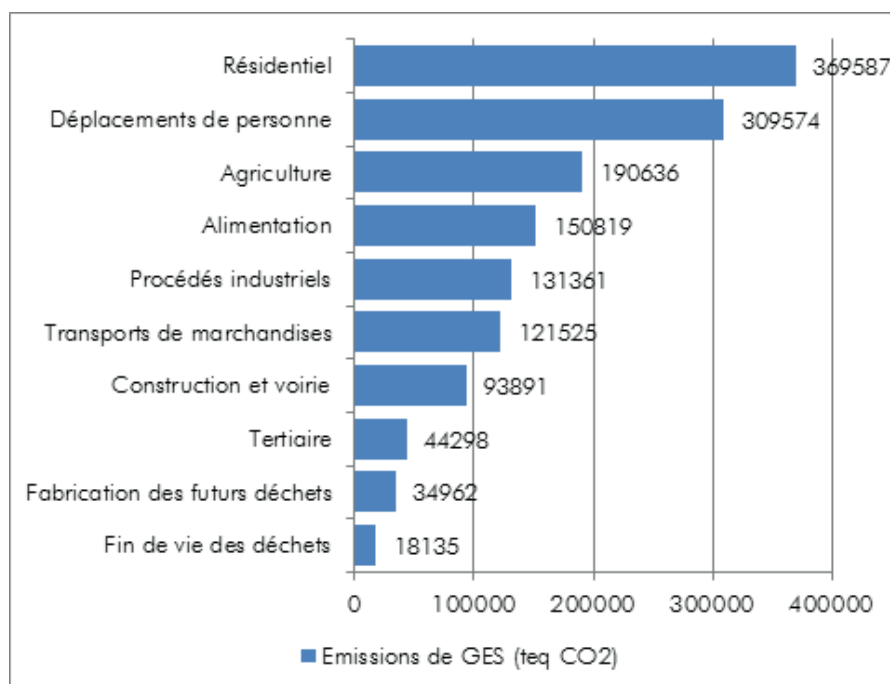


INDICATEUR 23 : EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES

Cumul des émissions de GES :

1 465 000 tonnes éq. CO₂ (2013)

Commentaire : La méthodologie retenue pour réaliser le diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire du SCoT Nord 54 est l'outil Bilan Carbone Territoire de l'ADEME.



Sources : Auxilia, Bilan Carbone SCoT Nord 54, 2013.

INDICATEUR 24 : SURFACE DE ZONE EN PPR INSCRITE EN ZONES U ET AU DES PLU ET NOMBRE D'HABITANTS EXPOSÉS

Année	Surface des zones U et AU en PPR (ha)	Surface des PPR (ha)	Estimation de la population soumise au risque
2015	1 731	12 296	31 407

Sources : BD PLU Agape - Recolement des documents d'urbanisme, PPR Minier, Inondation, Technologique, RP 2011, DGFIP Majic 2014.

Commentaire : Le traitement s'effectue comme suit :

- Etape 1 : Intersection des zones des documents d'urbanisme dont le nom contient U ou AU avec les surfaces en PPR.
- Etape 2 : Localisation des locaux d'habitation au centre de leur parcelle de référence.
- Etape 3 : Sélection des locaux d'habitation inclus dans les zones définies à l'étape 1.
- Etape 4 : Calcul du nombre moyen d'habitants par logement par commune sur la base des données du recensement.
- Etape 5 : Application du nombre moyen d'habitants par logement (Etape 4) au nombre de logements sélectionnés à l'étape 3 par commune.